

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### L'Agence régionale de santé Paca finance des services médico-sociaux ...

### Près de 2 millions d'euros au profit des publics fragiles.

Marseille, le 19 décembre 2011.

Dominique Deroubaix, directeur général de l'Agence régionale de santé Paca autorise la création de services pour le développement de la prise en charge des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes confrontées à des difficultés spécifiques.

Ces services répondent aux objectifs prévus dans le programme régional et interdépartemental d'accompagnement des handicaps de la perte d'autonomie 2010-2013 et dans le plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques 2007 -2011.

- 37 places de **service de soins infirmiers à domicile pour personnes handicapées**.
  - > dont 17 dans le département des Bouches du Rhône (territoire de proximité d'Arles) pour un montant de 236 062 euros ;
  - > et 20 dans le département de Vaucluse (territoire de proximité d'Avignon) pour un montant de 277 720 euros ;
- 30 places de **service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées** dans le département du Var (territoire de proximité de Fréjus - Saint Raphael) pour un montant de 315 000 euros ;
- 30 places de **service d'éducation spécialisée et de soins à domicile** innovant dans le département du Var (territoire de proximité de Toulon) pour un montant de 529 860 euros ;
- 15 places d'**appartement de coordination thérapeutique** dans les départements des Alpes-de-Haute Provence et des Hautes-Alpes pour un montant de 459 240 euros.

Ces autorisations s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle procédure d'appels à projets ; elle vise à améliorer l'accompagnement médico-social de la population et à garantir une concurrence sincère, loyale et équitable entre les porteurs de projets.

Elle permet de :

- **répondre plus rapidement aux besoins et attentes des usagers** par la réduction des délais d'ouverture des établissements et services médico-sociaux du fait de la garantie du financement public ;
- **rendre publiques les priorités des décideurs** par la transparence des critères objectivés de sélection des projets ;
- **favoriser l'innovation et l'expérimentation** par l'émergence de nouveaux modes d'accompagnement des populations.

En Provence-Alpes Côte d'Azur, les appels à projet médico-sociaux sont identifiés dans un cadre concerté sur la base des travaux du schéma régional d'organisation médico-social.